

Curriculum vitae

Nom patronymique : **LABARTHE**

Prénom : **Françoise**

Email : francoise.labarthe@u-psud.fr

Grade : **Professeur classe exceptionnelle**

Etablissement d'affectation : **Université Paris-Sud**

Section de CNU : **01 Droit privé et sciences criminelles**

Unité de recherche d'appartenance :

Cerdi - Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel **EA 3537**

1. Expérience professionnelle

Professeur à l'Université Paris Sud 11 depuis 1998

Professeur à l'Université de Reims Champagne-Ardennes de 1995 à 1998

Directeur pédagogique de l'Institut d'Etudes Judiciaires Jean Domat et chargée de cours à l'Université de Paris I (de 1994 à 1995)

Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche à l'Université de Paris I (de 1992 à 1994)

Allocataire d'Enseignement et de Recherche à l'Université de Paris I (de 1989 à 1992).

Chargée de travaux dirigés à l'Université de Paris I (De 1986 à 1989)

2. Enseignements

Cours de Droit des obligations et nouvelles techniques, M2 DI2C

Cours et séminaires de droit du patrimoine et des obligations, M2 mention « droit privé fondamental »

Séminaires de droit des contrats , M2 droit des contrats

Cours de droit des contrats spéciaux, M1

3. Responsabilités administratives et scientifiques

Directeur de la spécialité Master II droit privé fondamental (avec création en 2002/2003)

Co-directeur (avec B. Basdevant) du Master droit privé et carrières judiciaires

Membre du CA de l'Université Paris Sud (élue en 2007, 2008 et 2012)

Président de la section de discipline de l'Université (depuis 2008)

Membre du Conseil scientifique de la faculté Jean Monnet (depuis 2003)

Président de la CCSU (section 01 et 03) (depuis 2010)

Président de comités de sélection professeur (2009, 2010, 2012, 2013)

4. Liste des publications

Ouvrages:

La notion de document contractuel, L.G.D.J. 1994, préface Jacques Ghestin

Le contrat d'entreprise (avec C. Noblot), Traité des contrats sous la direction de Jacques Ghestin, LGDJ, 2008.

Direction d'ouvrage :

D. Fenouillet et F. Labarthe, *Faut-il recodifier le droit de la consommation ?*, Economica 2002

F. Labarthe et A. Bensamoun, *L'art en mouvement, Regards de droit privé*, Mare et Martin 2013.

Articles :

- « 'Vraies ou fausses enchères ?' (à propos de la distinction entre ventes volontaires aux enchères et courtage en ligne) », RLDI 2013/93, n° 3099.
- « La force du catalogue de ventes aux enchères », *in* L'art en mouvement, Regards de droit privé, dir. F. Labarthe et A. Bensamoun, Mare et Martin, 2013, p. 51.
- « Les enjeux juridiques du marché de l'art » (avec A. Bensamoun), *La Gazette Drouot*, n° 17, 27 avril 2012, p. 141.
- « Réflexion sur l'avenir de la profession de commissaires-priseurs après la loi n° 2011-850 du 20 juillet 2011 de libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques », *D.* 2011, 2740.
- « La valeur contractuelle du catalogue dans les ventes volontaires de meubles aux enchères publiques », *D.* 2011, 1779.
- « La distinction du mandat et du contrat d'entreprise », *Le mandat, Un contrat en crise ?*, Economica 2011, p. 39.
- « Observations sur les articles 81 et 82 du projet », *Observations sur le projet de réforme du droit des contrats*, sous la direction de Jacques Ghestin, , *LPA* 2009, numéro spécial, n° 31.
- « Les conflits de qualification (Eléments de réflexion à partir de la distinction entre contrat d'entreprise et autres contrats) », *Les droits et le Droit, Mélanges dédiées à Bernard Bouloc*, Dalloz 2007, p. 539.
- « Le contrat d'entreprise à l'épreuve des articles L. 211-1 et suivants du Code de la consommation (Ord. 17 février 2005) », (avec C. Noblot) , *JCP G* 2005, I, 168.
- « Le juge et le prix dans le contrat d'entreprise », *Justice et droits fondamentaux, Etudes offertes à Jacques Normand*, Litec 2003, p. 275.
- « Du louage d'ouvrage au contrat d'entreprise, la dilution d'une notion », *Le contrat au début du XXIe siècle, Etudes offertes à Jacques Ghestin*, LGDJ, 2001, p. 489.
- « La dynamique de Paris, ville capitale, Les particularités du barreau de Paris », *Gaz. Pal.* , 8 mai 1996.
- « La nature juridique des pénalités instituées par la loi n° 92 1442 du 31 décembre 1992 relative aux délais de paiement entre les entreprises (article 33 nouveau de l'ordonnance du 1er décembre 1986) », *D.* 1995, I, p. 61.

Encyclopédies :

- *Le contrat d'entreprise* (avec C. Noblot), Jcl. com., Fasc. 302, 2005, mise à jour 2011.

Notes de jurisprudence :

Notes :

- Cass. 1^{re} civ., octobre 2011, D. 2012, 76 (*Erreur sur la substance : fin de la saga de la table « Boule »*).
- Cass. 3^e civ., 9 février 2011, JCP G 2011, 640 (*Il y a devis et devis !*).
- Cass. 1^{re} civ., 6 mai 2010, JCP G 2010, note 922 et JCP E 2010, 1834, (*Valeur contractuelle des documents publicitaires*).
- Cass. 3^e civ., 18 novembre 2009, D. 2010, 741 (*Qualification du contrat et sous-traitance*).
- Cass. civ. 1^{re}, 4 juin 2009, D. 2009, 2137 (*Silence acceptation ou acceptation-sanction ?*).
- Cass. 3^e civ., 25 mars 2009, JCP G 2009, p. 213, (*Promesse unilatérale de vente*).
- Cass. com., 6 mars 2001, JCP G 2001, II, n° 10564 et JCP E 2001, p. 1426, (*Qualification : distinction du contrat de vente et du contrat d'entreprise*).
- Cass. com., 10 juin 1997, D. 1998, II, p. 2, avec F. Jault-Seseke, (*Clause attributive de compétence*).
- Cass. com., 15 mars 1994, JCP G 1994, II, n° 22339 (*Conséquences de la nullité du contrat de vente sur le contrat de crédit-bail*).

Chronique droit des obligations :

- Obs. sur Cass. civ. 1^{re}, 28 mai et 25 juin 2008, JCP G 2008, I, n° 49 (*L'action en dommages-intérêts pour dol*).
- Obs. sur Cass. civ. 1^{re}, 27 février 2007, JCP G 2007, I, 195 (*Erreur et garantie d'authenticité*)

- Obs. sur Cass. ch. Mixte, 26 mai 2006, *JCP G* 2006, I, 176 (*Pacte de préférence : la substitution à l'acquéreur admise en cas de fraude*)
- Obs. sur Cass. civ. 1^{re}, 5 avril 2005, *JCP G* 2006, I, n° 123 et *JCP E* 2006, n° 1858 (*Présomption d'onérosité du contrat de dépôt d'un véhicule auprès d'un garagiste*)
- Obs. sur Cass. civ. 3^e, 11 mai 2005, *JCP G* 2005, I, 172 (*Qualification du contrat et contrôle de la Cour de cassation*)
- Obs. sur Cass. civ. 2^e, 10 juin 2004, *JCP G* 2005, I, 114 (*Documents contractuels et responsabilité délictuelle*).
- Obs. sur Cass. civ. 3^e, 25 février 2004, *JCP G* 2004, I, 149 (*Cause illicite et restitution*).
- Obs. sur Cass. civ. 3^e, 29 janvier 2003, *JCP G* 2003, I, 186 (*Détermination du prix dans la vente et intervention judiciaire*).
- Obs. sur Cass. civ. 1^{re}, 15 mai 2002, *JCP G* 2002, I, 184 (*Charge de la preuve et réticence dolosive*)
- Obs. sur Cass. civ. 1^{re}, 6 juin 2001, *JCP G* 2002, I, 134, (*Pacte de préférence*).
- Obs. sur Cass. com., 3 avril 2001, *JCP G* 2001, I, n° 354 (*Qualification du contrat et clause limitative de responsabilité*).
- Obs. sur Cass. civ. 1^{re}, 28 novembre 2000, *JCP G* 2001, I, n° 301, *JCP E* 2001, p. 616 (*Prix et contrat d'entreprise*).
- Obs. sur Cass. civ. 1^{re}, 1^{er} décembre 1999, *JCP G* 2000, I, n° 237 (*Exception d'inexécution*).
- Obs. sur Cass. civ. 1^{re}, 26 janvier 1999, *JCP G* 1999, I, n° 191 (*Qualification du contrat*).
- Obs. sur Cass. civ. 1^{re}, 3 février 1999, *JCP G* 1999, I, 143, (*Cause et bonnes moeurs*).
- Obs. sur Cass. civ. 1^{re}, 5 mai 1998, *JCP G* 1998, I, n° 177 (*Prix forfaitaire et réduction des honoraires*)
- Obs. sur Cass. civ. 1^{re}, 2 décembre 1997, *JCP G* 1998, I, n° 129 (*Théorie des risques*).
- Obs. sur Cass. com., 17 juin 1997, *JCP G* 1997, I, n° 4056 (*Valeur contractuelle des documents publicitaires*).
- Obs. sur civ 1^{re}, 3 juillet 1996, *JCP G* 1997, I, n° 4015 (*Cause*).

- Obs. sur civ. 3e, 31 janvier 1996, *JCP G.* 1996, I, n° 3983 (*Qualification : contrat d'entreprise et sous-traitance*).
- Obs. sur civ. 1re, 3 janvier 1996 et 30 janvier 1996, *JCP G* 1996, I, n° 3929 (*Clauses abusives*).
- Obs. sur Cass. com., 3 janvier 1995, *JCP G* 1995, I, n° 3880 (*Qualification : contrat de vente et du contrat d'entreprise*).